

SEANCE DU 09 OCTOBRE 2010

L'an deux mille dix et le neuf octobre à neuf heures, le Conseil Municipal convoqué en date du 05 octobre, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MOLLE Marcel, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10 Absents : 1

Etaient présents : MOLLE Marcel, LUCAS Raymond, MARCEL Robert, PASCUAL Sophie, , COLLORIG Véronique, FAURE Rose-Marie, COMBALBERT Serge, REYMONDOUX Laurence, FARCY Olivier, CHIARADIA Bruno, DUFAUT Guy

Absente excusée : PASCUAL Sophie

Monsieur CHIARADIA Bruno a été élu secrétaire de séance.

La secrétaire de mairie donne lecture du compte rendu de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

AMELIORATION LAGUNE – CHOIX ENTREPRISE POUR TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'assainissement collectif avec système à roseaux. Suite à la consultation organisée selon les dispositions du Code des Marchés Publics et après analyse des offres, il a été décidé d'attribuer les travaux comme suit :

LOT	ENTREPRISE	variante	Option1	Option2
		€ HT	€ HT	€ HT
unique	TDS	113 337,00	-3960,00	-520,00

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Président de la SEMATEG à signer les marchés de travaux correspondants

Monsieur le Maire précise que les options consistent en la réutilisation des remblais existant à Gauran pour l'option 1 et la réutilisation du portail existant pour l'option 2.

La SEMATEG prévoit des visites sur des sites similaires afin de connaître mieux le fonctionnement et de se rendre compte, de visu, de ce que sera l'aménagement prévu à ESPALAIS.

Le début des travaux est prévu pour avril- mai . En attendant il sera procédé à l'acquisition du terrain nécessaire pour l'implantation ; les deux lagunes serviront par la suite de bassins de décantation, après la station à roseaux ; le rejet final s'effectuera dans le fossé allant à Garonne récemment curé.

AMORTISSEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET LAGUNE

La Commune d'Espalais s'est dotée en 1983 d'un réseau d'assainissement et d'une lagune. Actuellement la valeur inscrite à l'inventaire s'élève à 293 460.04 € (article 21532). Considérant qu'il est obligatoire de pratiquer l'amortissement pour ce type d'équipement, Monsieur le Maire propose d'amortir à partir de 2010, le réseau et la lagune sur 50 ans à raison de 5 869 € par an. La régularisation des centimes se fera au cours de la dernière année.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- accepte de pratiquer l'amortissement comme ci-dessus exposé.
- une délibération modificative budgétaire permettra l'inscription au budget 2010.

DECISION MODIFICATIVE N° 03

Le Conseil Municipal vote les crédits nécessaires à l'inscription budgétaires de la première annuité de l'amortissement de l'assainissement

D 6811 : Dotation aux amortissements. : 5 869.00 E

TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section 5 869.00 E

D 21532-21 : ASSAINISSEMENT 5 869.00 E

TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles 5 869.00 E

R 281532 : Amortissement réseaux assainissement 5 869.00 E

TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section 5 869.00 E

R 758 : Produits divers de gestion courante 5 869.00 E

TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante 5 869.00 E

LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe du départ de la locataire du logement du 2 Rue Pertuzet à partir du 15 octobre prochain. Une demande a été reçue de la part de Mme Aline FILLLOL, seule avec 2 enfants déjà scolarisés à Espalais, pour reprendre le logement. Le Conseil Municipal donne un avis favorable, pour la location à compter du 1^{er} novembre 2010.

DEVIS ET TRAVAUX DANS BATIMENTS COMMUNAUX

- Salle St Exupéry : les serrures ont été vandalisées. La société ALUDIFFUSION, qui est venue sur place a remis un devis de 1 477 € pour les 4 serrures. Monsieur le Maire, considérant ce montant très élevé, a consulté l'entreprise ALCOUFFE qui propose la solution de remplacer 2 serrures avec des 2eme battants de portes fixes. Dans l'attente du devis et de revoir la Sté ALUDIFFUSION pour la même prestation.
- Logement 7 Rue du Barry : les radiateurs sont à remplacer, car très anciens et trop gros consommateurs d'énergie.
- Maintenance extincteurs : le nouveau prestataire, la Société AUBERGER, propose le remplace des blocs de secours : salle des Aînés, école et 1^{er} étage mairie + étiquettes. Le devis s'élève à 1235 €. Le Conseil Municipal décide de faire réaliser ce qui semble le plus urgent et, le reste par la suite.
- Housses camion : Des tapis de sol ont été achetés pour le camion. La Société IVECO propose un devis de 260 € au lieu de 298 pour des housses de sièges en skaï. Le Conseil Municipal donne un avis favorable.
- Logement 29 rue du Barry : le chauffe eau a dû être remplacé dans l'urgence par l'entreprise Louis LOPES. La facture s'élève à 1020 €

LOCATION DES TERRES AGRICOLES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a mis à disposition des terres agricoles communales. Il propose de reconduire les baux précaires établis et de fixer le montant annuel des locations pour la période du 01/10/2010 au 30/09/2011.

Mme FAURE s'étant retirée, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable pour reconduire les baux pour la période citée,
- fixe les locations comme suit pour cette période :
 - M. LERCHUNDI Patrick : 540 €
 - Mlle ABEILLE Chantal : 540 €
 - M. GIACOMETTO François : 540 €
 - M. FAURE Christian : 280 €

TERRAIN EX-CAMPING A LILLOT

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier de Mme Marie-Josée RAFFY demandant si l'ex-terrain de camping situé derrière le golf est équipé en eau, gaz, électricité et assainissement en état de bon fonctionnement. Si tel est le cas, elle envisagerait la location de ce terrain. Monsieur le Maire signale qu'un très important monticule de terre a été placé sur le terrain, précisément sur le dispositif d'assainissement. D'autre part des déchets de bois ont été déposés en bordures du lac, sur la risberne. Une participation financière de la Commune sera apportée à l'intervention d'un broyeur qui sera demandée pour dégager ce bois issu des restes de dégâts de la tempête de janvier 2009. Pour le terrain, il semble que l'association de golf s'en soit approprié. Monsieur DUFAUT est chargé d'aller se rendre compte sur les lieux. Un dialogue sera engagé avec les responsables de l'association du golf pour faire débarrasser le terrain et effectuer le broyage des dépôts de bois et autre.

TERRAIN DE TENNIS

Monsieur le Maire informe qu'il a proposé à Monsieur DESPIS, responsable des tennis de VALENCE D'AGEN, de reprendre le terrain de tennis à l'arrière du restaurant du golf. La mise à disposition se ferait gratuitement en échange de la remise en état du terrain. Affaire à suivre.

ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire signale que la SPIE désormais titulaire de la convention d'entretien pour 3 ans, remplacera toute les ampoules des points lumineux, et nettoiera tous les luminaires, vérifiera les ponts d'extinction et de rallumage, comme à chaque début de convention..

La Société ELECTROMONTAGE a, par ailleurs, été sollicitée pour les illuminations de fin d'année. Cette société a présenté des excuses pour ne pas avoir soumissionné dans les temps en vue de reconduire la convention pour l'entretien de l'éclairage public qu'elle assurait ces 3 années. Accord est donnée également pour les illumination de la fête d'Espalais du mois de mai.

DEBROUSSAILLAGE

L'entreprise RINERO a été remplacée par les entreprise DAUBAS et DECOM. Leur première intervention a été très satisfaisante sauf un petit manque sur un chemin de l'autre côté de Garonne qu'il faudra leur faire prendre en compte la prochaine fois. On demandera les passes supplémentaires avant la fin de l'année.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le rapport concernant l'assainissement non collectif sur le territoire communautaire a été approuvé par la conseil communautaire. Les dispositifs individuels seront contrôlés avant le 31 décembre 2012. Le tarif appliqué sera de 155 € par dispositif autonome installé après le 01/01/2006, 75 € pour les installations plus anciennes.

TAXE D'HABITATION

Suite à la suppression de la taxe professionnelle, à partir de 2011 la part départementale de la taxe d'habitation est transférée au communes. Le Conseil Municipal décide de maintenir les abattements tels qu'ils étaient fixés jusqu'à cette année, soit 10 % pour 1 et 2 personnes à charge et 15 % pour 3 personnes et plus.

PROMOLOGIS

Monsieur le Maire signale que PROMOLOGIS, gestionnaire du logement HLM situé rue des Reinettes a fait enlever l'arbre dont les racines avaient obstrué le tout à l'égout. PROMOLOGIS a également réglé la facture de débouchage de l'entreprise WEILL

DELEGUE DE LA LISTE ELECTORALE

Monsieur le Préfet à nommé Monsieur CHAULE Alain comme représentant à la commission de révision de la liste électorale.

ENTRETIEN GAURAN

- A la demande des voisins, Monsieur le Maire a adressé un courrier à Mme DE WOYNA lui demandant de faire procéder à l'entretien de son terrain situé à Gauran à côté du lotissement des résidences de Gauran Nord. En effet ce terrain est envahi d'herbes et de ronces qui attirent les serpents et autres animaux nuisibles.
- Monsieur SCHIRO a demandé verbalement que le chemin rural longeant sa propriété soit remis en état par la commune. Ce chemin lui sert d'accès à sa propriété ce qui n'est pas la fonction d'un chemin rural.
- D'autre part Monsieur DELRIEU Claude fait par te mauvaise volonté à l'égard de la commune en refusant d'apposer le numéro de maison et a rapporté la plaque de numérotage n° 16 qui lui a été attribuée. Donc affaire en attente.

CHEMIN RURAL DE BELLISLE

Il a été signalé en Mairie que le Chemin Rural de Bellisle, en face de la route du stade, est en très mauvais état sur 100 m ; le portail a été défoncé. Le grillage était recouvert de ronces ; les agents communaux ont commencé à nettoyer mais il faudrait terminer le travail et rendre le passage circulaire à nouveau. Il est décidé de voir avec Monsieur GROTTO s'il est possible de faire une intervention pour remettre en état cette partie communale.

CHEMIN DU TOUR DU LAC DE GAURAN

Mme DUCOURET s'est présentée en Mairie expliquant que, lors d'une promenade à cheval sur le chemin autour du lac de Gauran, elle a cassé le rétroviseur d'un véhicule stationné sur ce chemin. Elle a demandé que Monsieur le maire produise une attestation certifiant que ce chemin n'est pas interdit aux chevaux.. Monsieur le Maire précise que ce chemin est interdit à toute circulation y compris les chevaux et n'a donc pas produit d'attestation.

A propos de ce même chemin, Monsieur le maire signale qu'il a reçu dernièrement en Mairie, Elise POUCHET ainsi que Messieurs DERRIEUX et SCHIRO lui demandant de créer une association visant à gérer le tour du lac. Monsieur le Maire les a informés que les terres situées autour du lac sont louées depuis de nombreuses années aux agriculteurs de la commune, et qu'il existe plusieurs projets d'aménagement autour du lac : pour la Commune, l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'eau, pour la Communauté de Communes des Deux Rives un projet déjà ancien d'aménagement d'activités nautiques et de tourisme autour du lac. Il conviendrait également, tout d'abord de définir clairement les objectifs de cette association et de les formaliser dans un courrier adressé au Maire. Cette demande pourrait alors être examinée. Affaire à suivre..

FIN D'ANNEE

Comme les années précédentes, le Conseil Municipal décide d'offrir un colis de Noël aux plus de 65 ans. Un colis plus important sera offert aux couples. Monsieur le Maire est chargé de consulter

les catalogues spécialisés et de faire le choix des produits à offrir.

ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le maire signale qu'il demandé à la SPIE de remettre en fonction l'éclairage public la nuit sur toute le commune et d'étudier la différence de consommation..

QUESTIONS DIVERSES

- **Cadeau naissance** : Il est décidé de faire un cadeau à l'occasion de la naissance du 2eme enfant de Yannick COUSTEAUX, adjoint technique communal. Laurence REYMONDOUX se chargera de choisir le présent qui lui sera remis au cours d'une réunion avec le personnel.
- **Vandalisme** : Monsieur le maire signale encore du vandalisme à l'église où le registre des pèlerins a encore été gribouillé ; des graffitis ont été fait sur le mur de l'école ; l'abri bus a été cassé à l'entrée du village ; Monsieur le Maire encourage chaque conseiller à surveiller les éventuels auteurs, plus précisément les mercredis, les soirs et jours de vacances scolaires. Monsieur DUFAUT se charge de la partie village et, Monsieur LUCAS et Mme REYMONDOUX des résidences St Exupéry
- **Camion Pizza** : Monsieur DANTIN, propriétaire du camion pizza, est autorisé à stationner tous les vendredis soir sur l'allée des platanes. M. LUCAS signale que M DANTIN demande la possibilité de brancher son réfrigérateur sur le compteur électrique du garage communal situé à proximité. Le Conseil Municipal donne son accord. Une prise de courant étanche sera installée à l'extérieur du local.
- **Arbustes quartier St Exupéry** : Les riverains des habitations signalent que les arbustes n'ont pas été taillés depuis longtemps. Monsieur le Maire explique que suite à l'important absentéisme du personnel technique, les travaux prennent du retard ; de plus, il note une mauvaise organisation du travail. Il sera demandé aux agents de produire des feuilles de travail, afin d'évaluer la quantité de travail a effectuer et organiser les tâches de façon plus logique. Un registre des absences sera mis en place.
- **Alarme agence postale** : la Direction de la Poste a mis à disposition un système d'alarme à installer. Il s'agit d'une alarme hurlante. Considérant que ce système apporterait des nuisances aux voisinages au cas de déclenchements intempestifs, Monsieur le Maire indique qu'il ne la fera pas installer, mais ce système pourrait être installé à la mairie avec un responsable au Conseil Municipal, le plus près de la mairie. La Poste sera informé que ce système ne convient pas car occasionnerait une gêne pour le voisinage.